

Vendredi 31 janvier 2020

Point d'étape des épreuves E3C



Rappel du contexte des épreuves communes de contrôle continu

L'introduction d'une part de contrôle continu (40 % de la note finale) dans le nouveau baccalauréat vise à mieux valoriser la régularité du travail et les progrès des élèves. Le contrôle continu combine les notes des livrets scolaires (10% de la note finale) et les épreuves communes de contrôle continu (E3C) pour 30% de la note finale.

Afin d'affirmer le caractère national du contrôle continu, les sujets sont tirés d'une banque nationale, les copies sont anonymisées et corrigées par d'autres professeurs que ceux des élèves. Les sujets tiennent compte des apprentissages et compétences de l'élève acquis depuis début septembre jusqu'à la date de l'épreuve. Les élèves doivent être rassurés. Cela leur permet de faire un point d'étape dans leurs apprentissages.

Ces épreuves communes de contrôle continu se déroulent en classe, en configuration habituelle, avec un surveillant. Ainsi que sur les mathématiques pour les séries technologiques. Pour cette première session, les épreuves portent sur l'histoire-géographie et deux langues vivantes, sur une durée de deux heures par épreuve (une heure pour les langues vivantes). Des aménagements sont prévus pour des élèves qui en bénéficient (tels que les tiers temps).

A l'issue des épreuves, le proviseur et son équipe numérisent les copies. Les enseignants ne corrigent pas les copies de leurs propres élèves.

Comme les années précédentes, une commission d'harmonisation des notes garantit l'équité de traitement des épreuves sur l'ensemble des établissements.

Les E3C dans l'académie

Dans l'académie de Grenoble, la première série d'épreuves de contrôle continu a commencé le lundi 20 janvier et se terminera le 14 février 2020.

Plus de 250 épreuves se sont déjà déroulées dans les 119 établissements publics et privés de l'académie. 96% se sont déroulées normalement.

La rectrice remercie l'ensemble des personnels qui se sont mobilisés pour permettre aux élèves de composer dans de bonnes conditions pour ces premières épreuves du baccalauréat 2021.

Elle condamne par ailleurs avec la plus grande fermeté les débordements qui ont été constatés dans certains établissements et qui ont conduit au report d'épreuves. Elle indique que des sanctions seront prises contre les auteurs de dégradations.

Elle attire également l'attention des élèves et des familles sur de fausses informations qui circulent sur les réseaux sociaux et qui invitent les élèves à ne pas se présenter aux épreuves. Il est en effet nécessaire de rappeler que la réglementation prévoit qu'un élève qui ne se présenterait pas aux épreuves auquel il est convoqué se verrait attribuer la note de zéro, sauf raison médicale ou empêchement dûment justifiés.